



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Vendredi, 5 décembre 2025 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 04/2025

Présidence : M. Kevin GRANGIER

Municipalité

M. Pierre-Alain	KARLEN	Syndic
Mme Corinne	BALLIF GROGNUZ	Municipale
M. Reynald	DÄNZER	Municipal
M. Pierre-Alain	FAVROD	Municipal
M. Roland	MOOSER	Municipal

Excusés

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Assermentation de Mme Haoua Mahmoudi	p. 2
4	Procès-verbal de la séance du 09 octobre 2025	p. 2
5	Communications du Bureau	p. 3
6	Communications de la Municipalité	p. 5
7	<u>Préavis no. 08-2025</u> du 17 novembre 2025, relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2026	p. 6
	7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 7
	7.2 Adoption du Préavis no. 08-2025	p. 7
8	<u>Préavis no. 09-2025</u> du 17 novembre 2025, relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets	p. 8
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 8
	8.2 Adoption du Préavis no. 09-2025	p. 8
9	Nomination d'un suppléant à la Commission des Finances et de Gestion	p. 9
10	Nomination d'un suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts	p. 9
11	Divers	p. 11



Il est 20h00, M. le Président Kevin GRANGIER souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents.

M. le Président salue la présence des invités présents à cette séance.

1. Appel

- Présents : 29
- Excusés : 6

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions se font debout, après annonce du nom et prénom, de manière brève, claire et précise. Il invite également les rapporteurs de commission, les conseillers déposant une initiative ou un amendement ainsi que les personnes rapportant des activités intercommunales à s'exprimer depuis le pupitre prévu à cet effet.

Mmes Laurence STETTLER et Sandra FAVROD fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président présente l'ordre du jour de la séance, tel qu'il a été adressé. En l'absence de remarques, il constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de Mme Haoua Mahmoudi

Le Président informe le Conseil qu'en date du 7 novembre dernier, Mme Stéphanie BORLOZ a porté sa démission de conseillère communale à la connaissance du Bureau du Conseil communal. Conformément à la loi et à la suite de l'élection complémentaire du 18 septembre 2024, il est procédé à l'assermentation de Mme Haoua MAHMOUDI, première vient-ensuite.

M. le Président invite Mme Haoua MAHMOUDI à se présenter devant l'Assemblée et demande aux membres du Conseil de se lever. Il procède à la lecture du serment. Mme Haoua MAHMOUDI lève la main droite et déclare « Je le promets ».

M. le Président la félicite pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Noville.

4. Procès-verbal de la séance du 09 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 09 octobre 2025 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Virginie KIRCHHOFER, pour la rédaction du document.

5. Communications du Bureau

M. le Président informe le Conseil des activités du bureau :

- Sondage relatif aux intentions de candidature au Conseil communal : À l'issue de la dernière séance du Conseil communal, un sondage facultatif a été réalisé afin d'évaluer l'intérêt des membres actuels à porter à nouveau leur candidature. Sur 24 conseillers présents, 22 ont répondu :
 - 15 conseillers ont indiqué vouloir se représenter ;
 - 5 conseillers ont annoncé hésiter ;
 - 2 conseillers ont fait connaître leur souhait de mettre un terme à leur engagement

M. le Président encourage vivement les membres actuels à se représenter, soulignant que leur expérience et leurs connaissances constituent une plus-value importante pour le Conseil communal, notamment pour accompagner les nouveaux élus lors de la prochaine législature.



- Dépôt des listes électorales

Le Bureau du Conseil communal se rendra le 12 janvier 2026 à 12h00 au greffe municipal afin de constater les listes déposées pour la Municipalité et le Conseil communal, ainsi que pour procéder au tirage au sort de l'ordre des listes. Les conseillères et conseillers communaux qui souhaitent y participer sont les bienvenus.

- Photographies des candidats

En vue des élections communales, le Bureau du Conseil communal planifie trois dates avec un photographe afin de permettre aux candidats au Conseil communal de disposer d'une photographie pour leur présentation.

Les dates retenues sont les suivantes :

- mardi 20 janvier 2026, de 17h00 à 20h00 ;
- jeudi 22 janvier 2026, de 17h00 à 20h00 ;
- samedi 24 janvier 2026, de 09h00 à 12h00.

Un courriel sera adressé aux candidats avec un lien Doodle permettant de choisir un créneau horaire.

Grâce à ces photographies, un tout-ménage sera envoyé dans le courant du mois de février aux habitants de la commune, avec la présentation des candidats au Conseil communal.

M. le Président rappelle que chaque candidat peut se présenter aux électeurs en 80 signes, espaces compris, sur le formulaire de candidature. À défaut, seule la profession du candidat sera mentionnée, si elle est connue.

- Nouveau bulletin de vote

M. le Président rappelle qu'un nouveau bulletin de vote sera introduit pour les élections à la Municipalité et au Conseil communal.

Désormais, les électeurs devront explicitement cocher d'une croix les candidats qu'ils souhaitent élire. L'introduction d'une liste sans intervention de l'électeur équivaudra à un vote blanc, alors que jusqu'en 2021 cela revenait à voter compact.

Il s'agit donc d'un changement important. Afin d'aider les électeurs, le Bureau étudie la possibilité d'organiser une soirée d'information destinée aux personnes qui souhaitent des explications pour voter sans commettre d'erreur. Cette soirée serait annoncée dans le tout-ménage présentant les candidats.

- Dépouillement du 8 mars 2026

Le Bureau du Conseil communal recherche huit conseillères ou conseillers communaux supplémentaires, en plus des membres du Bureau, pour fonctionner comme scrutateurs lors du dépouillement du dimanche 8 mars 2026.

Ce jour-là, quatre objets fédéraux, une élection complémentaire au Conseil d'État ainsi que les élections communales seront soumis au vote.

Les heures passées au dépouillement sont indemnisées. Les personnes volontaires peuvent s'annoncer jusqu'au 15 décembre 2025. Passé ce délai, le Bureau du Conseil communal se réserve le droit de désigner des volontaires parmi les membres du Conseil communal ou parmi les citoyens de la commune.

M. le Président précise qu'il faudra probablement réserver la journée complète, le dépouillement de 2021 s'étant terminé aux alentours de 17h30.

- Sortie de législature

Le Bureau souhaite organiser une sortie de législature au printemps prochain. Cette sortie pourrait impliquer la tenue de l'une des deux prochaines séances du Conseil communal en dehors du village. Cette séance extra-muros se tiendrait plus tôt que d'habitude et serait suivie d'un repas.

Le lieu n'est pas encore défini et plusieurs options sont à l'étude. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

- Repas annuel des aînés

Le 13 novembre 2025, M. le Président a été invité, en sa qualité de Président du Conseil communal, à représenter le Conseil communal au repas annuel des aînés, qui s'est tenu au Battoir. Il remercie la Municipalité d'avoir associé le Conseil communal à cette soirée.

- Soirée d'information du 26 novembre 2025

Le 26 novembre 2025, une soirée d'information destinée aux citoyens intéressés à devenir conseillers communaux ou municipaux s'est tenue à la salle du Cotterd.



Une trentaine de personnes étaient présentes, dont environ une vingtaine de citoyens non issus des autorités politiques.

M. le Président remercie la Municipalité, présente au complet, la secrétaire municipale, présente avec les listes électorales, ainsi que les membres du Bureau qui ont pu se libérer.

Il relève que cette démarche a permis de convaincre plusieurs citoyens de porter leur candidature au Conseil communal. À ce jour, 32 personnes ont déjà confirmé leur intérêt à poursuivre ou à rejoindre le Conseil communal.

- Visite annuelle du Préfet

Le 28 novembre 2025, M. le Président et Mme Virginie KIRCHHOFER ont reçu M. Nicolas CROCI TORTI, Préfet du district d'Aigle, pour sa visite annuelle.

Ce dernier a contrôlé la bonne tenue des archives, en particulier le classement des procès-verbaux du Conseil communal et des scrutins populaires. Le contrôle a duré environ 90 minutes et aucune demande de correction n'a été formulée.

À l'issue de la visite du Préfet, les membres présents de la Municipalité, du greffe et du Bureau du Conseil communal ont partagé le repas de midi au restaurant du Camping des Grangettes.

- Votations du 30 novembre 2025

Le 30 novembre 2025, les membres du Bureau se sont rassemblés au Collège pour procéder au dépouillement des votations fédérales et cantonales.

Deux objets fédéraux et trois objets cantonaux étaient soumis au vote. Le dépouillement s'est déroulé rapidement et sans difficulté, le travail étant terminé avant midi.

- Remerciements

M. le Président conclut les communications du Bureau en remerciant la Municipalité et le greffe pour la remise suffisamment anticipée des préavis traités ce soir, permettant ainsi aux membres des commissions de se réunir et de les examiner sérieusement.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Travaux au clocher du temple : M. le Municipal rappelle avoir informé le Conseil, lors de la séance du mois d'octobre, de la nécessité de réaliser des travaux sur le clocher du temple.

Ces travaux ont pu être réalisés en partie, principalement sur la partie la plus délicate, soit la flèche. Le ciment s'effritait jusqu'aux parties métalliques, et les joints entre la flèche et le larmier avaient séché, laissant passer l'eau sur une façade.

Le larmier, soit la partie formant le cadre autour de la flèche, était également occupé par de nombreux oiseaux, ce qui a provoqué une pourriture prématurée du bois.

Des travaux imprévus ont donc été nécessaires, notamment le remplacement des parties pourries du larmier. Afin d'éviter que la situation ne se reproduise, le bois a été recouvert de parties métalliques, ce qui permettra d'améliorer sa durabilité.

En raison des conditions météorologiques, les travaux de finition ne peuvent pas être poursuivis immédiatement. La reprise de la couleur de la flèche et des parois doit être réalisée à la chaux, un enduit respirant adapté aux murs anciens et sujets à l'humidité. Ce type de travail nécessite une température comprise entre 10 et 25 degrés, avec un temps de séchage suffisant.

Le clocher restera donc vraisemblablement entouré de son échafaudage jusqu'au mois de mars, sauf conditions exceptionnellement favorables en janvier.

Réfection des dessertes agricoles : M. le Municipal informe que dans le cadre de la troisième phase de réfection des dessertes agricoles, un appel d'offres complémentaire a dû être réalisé. Certains éléments du premier appel d'offres présentaient des écarts importants, avec des postes sous-évalués ou surévalués par certains soumissionnaires.

L'appel d'offres complémentaire a été ouvert il y a une dizaine de jours et est actuellement examiné par le bureau d'ingénieurs, qui communiquera ensuite le résultat et l'entreprise appelée à réaliser les travaux.



Réparations de routes et chemins : M. le Municipal informe également que plusieurs réparations ont été effectuées sur les routes et chemins communaux.

Un trou en formation à la rue de la Cure, à proximité du temple, a été réparé. Des interventions ont également été réalisées à la déchetterie, ainsi qu'au chemin des Gleyriers, situé entre le Pont des Vaches, en aval du pont traversant le Grand Canal, et le Vieux Rhône.

Ce chemin présentait de nombreuses déformations et trous. Plusieurs dizaines de tonnes de bitume ont été nécessaires afin de le remettre en état. Il pourra désormais être emprunté dans de meilleures conditions par les piétons et les cyclistes.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Personnel communal : M. le Syndic informe le Conseil que la situation de M. Daniel MAI demeure délicate. Son taux d'activité restera limité à 40% jusqu'à la fin de l'année. Son retour à un taux plus élevé devrait se faire progressivement, par tranches de 20%, en lien avec son médecin. Une nouvelle intervention chirurgicale est encore prévue.

Afin de pallier cette absence, la Commune a engagé M. Lionel GUIGLI sous la forme d'un contrat à durée déterminée. Ce contrat est prolongé pour les mois de décembre, janvier et février.

M. le Syndic rappelle qu'un contrat à durée déterminée ne peut pas se prolonger indéfiniment. Selon l'évolution de la situation, il conviendra soit de mettre fin à la collaboration, soit de transformer le contrat en contrat à durée indéterminée.

Engagement d'une nouvelle boursière : À la suite d'un processus de sélection, Mme Jessica LOPEZ a été engagée comme nouvelle boursière à 80%, avec une entrée en fonction prévue au 1er mars 2026.

M. le Syndic rappelle que le boursier actuel, M. Pierre-André CAPT, souhaite arrêter son activité à fin juin 2026, soit à la fin de la législature. Il restera toutefois disponible afin d'assurer un tuilage avec la nouvelle boursière.

Mme LOPEZ bénéficie d'une expérience de 13 ans comme boursière adjointe dans une commune et dispose déjà d'une bonne connaissance du nouveau programme comptable harmonisé MCH2.

Dans l'intervalle, M. BRUN, boursier expérimenté, a également été engagé afin de mettre en place le programme MCH2. Il travaille en partie à distance et en partie sur place.

M. le Syndic relève que ce nouveau programme comptable est complexe et qu'il ne permettra pas de comparaison directe avec l'ancien plan comptable. Une période d'adaptation sera donc nécessaire.

Projet Rhône-Delta : M. le Syndic rappelle que le dossier MP3 Rhône-Delta, relatif à la correction du Rhône et à la création du delta dans le secteur du Fort, devait être mis à l'enquête publique cet automne.

La cheffe de projet a informé la Municipalité que la mise à l'enquête devrait finalement avoir lieu au printemps 2026.

Le projet concerne environ 60 hectares qui seront réaménagés avec la création d'un bras secondaire et d'un bras tertiaire. Une présentation publique sera organisée à Noville, avec information par tout-ménage.

M. le Syndic souligne qu'il s'agit, pour Noville et sur le plan environnemental, d'un chantier majeur.

120 ans des Carrières d'Arvel : M. le Syndic informe que les 120 ans des Carrières d'Arvel ont été célébrés le 27 novembre 2025 au Battoir.

Cette manifestation lui a permis de rencontrer les cadres de l'entreprise. Il rappelle que les Carrières d'Arvel sont situées sur une montagne propriété de la Commune de Noville. L'entreprise est rattachée au groupe Colas, lui-même rattaché au groupe Bouygues.

Des discussions sont en cours afin de renégocier la concession et de revoir ce qui pourrait revenir à la Commune, notamment au regard des volumes exploités, estimés en moyenne à 500'000 tonnes de matériaux par année.



M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

7. Préavis no. 08-2025 du 17 novembre 2025, relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2026

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses commentaires.

M. le Syndic relève tout d'abord la qualité de la mise en page du budget, notamment grâce aux commentaires explicatifs ajoutés en bleu par le boursier sous certains postes. Ces indications facilitent la compréhension des chiffres.

Il apporte ensuite plusieurs explications complémentaires.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion rubrique par rubrique.

- **Rubrique 1 : Administration générale**
La parole n'est pas demandée.
- **Rubrique 2 : Finances**
La parole n'est pas demandée.
- **Rubrique 3 : Domaines et bâtiments**
La parole n'est pas demandée.
- **Rubrique 4 : Travaux publics, environnement, urbanisme**
La parole n'est pas demandée.
- **Rubrique 5 : Instruction publique et culte**
M. Steven PILET demande des précisions concernant l'augmentation de la part des charges d'enseignement.
M. le Syndic répond que ces montants sont communiqués par la comptabilité de l'ASPIHL et que les charges sont en constante progression dans pratiquement tous les secteurs.
Il relève notamment les investissements dans les bâtiments scolaires, les nouvelles constructions, l'évolution de l'école inclusive, les appuis aux élèves, le personnel d'encadrement, les prestations de soutien, ainsi que l'augmentation générale du nombre d'élèves. L'établissement compte désormais plus de 1'400 élèves, ce qui en fait un grand établissement à l'échelle cantonale.
Il mentionne également l'étoffement du personnel administratif et l'engagement d'un responsable technique.
La discussion sur cette rubrique se poursuit, mais la parole n'est plus demandée.
- **Rubrique 6 : Sécurité publique**
La parole n'est pas demandée.
- **Rubrique 7 : Affaires sociales**
La parole n'est pas demandée.
- **Rubrique 8 : Services industriels**
La parole n'est pas demandée.
- **Budget d'investissement**
La parole n'est pas demandée.
- **Discussion générale**
La parole n'est pas demandée.
La discussion est close.

7.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, président de la Commission des Finances et de Gestion, pour la lecture du rapport.

La COFIGE s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner le budget de fonctionnement et le budget d'investissement pour l'exercice 2026.



M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN a participé à l'une des séances et a répondu aux questions de la Commission.

La Commission a notamment demandé des compléments d'information concernant :

- Les taux d'occupation des employés communaux, représentant 7.8 équivalents plein temps
- Les taux d'occupation de la Municipalité, représentant 1.6 équivalent plein temps
- Le droit de superficie de la parcelle 1134 en faveur de la Fondation Equitim
- Les comptes d'honoraires
- L'impôt sur le bénéfice
- L'entretien courant du collège
- Le remplacement de la vaisselle
- L'entretien courant de l'église
- La rentabilité de la salle du Cotterd et du Battoir
- Les charges liées au service de l'urbanisme
- Les comptes relatifs au service de défense incendie

La Commission relève que les travaux budgétés au collège et au clocher de l'église représentent une part significative du déficit prévu.

Elle salue également l'ajout de commentaires dans le budget, qui facilite et clarifie la lecture de certains chiffres.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances et de Gestion recommande d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026 et de prendre acte du budget d'investissement.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

7.2. Adoption du Préavis no. 08-2025

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 08-2025.

Le Conseil communal de Noville :

- **vu** le préavis n° 08-2025, du 17 novembre 2025, relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 ;
- **entendu** le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'approuver** le budget de fonctionnement pour l'année 2026, qui présente les résultats suivants :

○ Charges	CHF 6'519'991.55
○ Revenus	CHF 6'432'885.00
○ Résultats (déficit présumé)	CHF 87'106.55
- **de prendre acte** du budget d'investissement.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 08-2025 est accepté à l'unanimité.



8. Préavis no. 09-2025 du 17 novembre 2025, relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui délègue la présentation à M. le Municipal Reynald DÄNZER.

M. le Municipal explique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau règlement, mais d'une révision destinée à mettre le règlement communal en conformité avec les règles et directives en vigueur.

M. le Municipal précise que les articles de base demeurent globalement similaires, mais qu'ils sont désormais plus détaillés.

Il ajoute que la principale modification concerne les enfants mineurs, qui ne seront plus soumis à la taxe forfaitaire de base. Ils en seront exemptés jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

Cette exonération entraîne une diminution des recettes, raison pour laquelle la taxe forfaitaire de base passera de CHF 70.00 à CHF 100.00.

M. le Président remercie M. le Municipal et ouvre la discussion. En l'absence de question, il clôt la discussion.

8.1. Rapport de la Commission des finances et de gestion (COFIGE)

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, président de la Commission des Finances et de Gestion, pour la lecture du rapport.

La COFIGE s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner le préavis relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets.

Au nom de M. le Municipal Reynald DÄNZER, M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN a présenté le nouveau règlement en s'appuyant sur le comparatif réalisé.

Les changements concernent principalement le financement de la déchetterie. Les jeunes de la commune seront exemptés de la taxe forfaitaire jusqu'à leurs 18 ans et cette taxe passera à CHF 100.00.

La Commission relève que, lors du budget 2025, cette augmentation de taxe avait été prise en compte, mais qu'elle n'avait pas pu être facturée faute de base légale.

La Commission des Finances et de Gestion recommande d'approuver la révision du règlement communal sur les déchets telle que présentée.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son rapport et ouvre la discussion. Aucune question n'étant formulée, la discussion est close.

8.2. Adoption du Préavis no. 09-2025

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 09-2025.

Le Conseil communal de Noville :

- **vu** le préavis n° 09-2025, du 17 novembre 2025, relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets ;
- **entendu** le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'approuver** la révision du règlement communal sur les déchets, tel que présenté.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 09-2025 est accepté à l'unanimité.



9. Nomination d'un suppléant à la Commission des Finances et de Gestion

À la suite de la démission de Mme Stéphanie BORLOZ du Conseil communal, le Conseil est appelé à élire un nouveau suppléant à la Commission des Finances et de Gestion.

M. le Président rappelle que le suppléant ne siège pas au sein de la Commission tant qu'aucun membre de celle-ci ne démissionne. En cas de démission d'un membre, le suppléant devient membre de la Commission et le Conseil communal procède ensuite à l'élection d'un nouveau suppléant.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées.

M. Patrick KIRCHHOFER se porte candidat.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, M. Patrick KIRCHHOFER est élu suppléant à la Commission des Finances et de Gestion par acclamation.

M. le Président le remercie pour son engagement.

10. Nomination d'un suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts

Toujours suite à la démission de Mme Stéphanie BORLOZ, le Conseil est appelé à élire un nouveau suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts.

M. le Président rappelle que ce suppléant ne siège pas au sein de la Commission tant qu'aucun membre de celle-ci ne démissionne.

Il rappelle également que cette Commission est composée de trois personnes et qu'elle n'a, sauf erreur, pas siégé durant la législature en cours.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées.

Mme Chantal ISENRING se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, Mme Chantal ISENRING est élue suppléante à la Commission de recours en matière d'impôts par acclamation.

M. le Président la remercie pour son engagement.

11. Divers

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président remercie les membres du Bureau du Conseil communal qui ont organisé la fenêtre de l'Avent du Bureau.

Il souligne que la vie associative et conviviale constitue une richesse pour la commune. Il remercie les bénévoles qui œuvrent dans ce sens, en particulier Mme Sylvie CARREL, conseillère communale, qui coordonne les fenêtres de l'Avent, ainsi que les membres du Bureau ayant mis sur pied la fenêtre de l'Avent de ce soir.

M. le Président rappelle que les listes pour le Conseil communal et pour la Municipalité sont à disposition dès la fin de la séance, pendant 20 minutes, afin de permettre aux personnes intéressées de formaliser leur candidature.

Passé ce délai, les candidats devront se rendre au greffe durant les heures d'ouverture. Le délai de dépôt des listes est fixé au 12 janvier 2026.

M. le Président sollicite ensuite l'Assemblée pour d'éventuels divers.



Intervention de M. Yves PELLET : en sa qualité de délégué au Groupement forestier des Agittes, il informe avoir assisté à l'assemblée générale du groupement le 6 novembre 2025 à Yverne. Lors de cette séance, ont notamment été présentés un résumé du travail du comité, le budget 2026, les tarifs de facturation 2026 ainsi que l'organisation du groupement. Il informe le Conseil que le Groupement forestier ouvrira en 2026 à Noville un self-service, qui sera localisé entre l'ancien terrain de gym et le Grand Canal, dans le hangar forestier. On y trouvera différents produits fabriqués par le Groupement forestier, notamment du bois de chauffage, des bancs et des chaises. Ce projet est financé à 50% par le Canton au titre des projets innovants dans la filière du bois.

M. le Président remercie M. Yves PELLET pour son rapport et encourage de manière générale les délégués de la commune auprès des différentes instances intercommunales à venir rapporter leurs activités au Conseil communal.

Intervention de Mme Laurence STETTLER : elle revient sur le dépouillement des votations du dimanche précédent. Elle relève que les membres du Bureau ont dû utiliser une salle de classe et nettoyer eux-mêmes les tables, qui n'étaient pas dans un état satisfaisant. Elle estime qu'il serait souhaitable que le matériel mis à disposition soit propre et prêt à l'emploi.

M. le Président prend acte de cette remarque.

Intervention de M. Patrick KIRCHHOFER : il rappelle que, lors du dernier Conseil, il avait interrogé la Municipalité au sujet de ses intentions concernant les élections communales de mars 2026. Il relève que M. le Syndic avait alors indiqué qu'une réponse serait donnée lors de la dernière séance de l'année.

Avant d'entendre cette réponse, il informe le Conseil du dépôt d'une liste pour l'élection à la Municipalité.

Cette liste porte le nom « Pour Noville ! » et est composée des conseillères et conseillers communaux suivants :

- Mme Valentina ALIU ;
- Mme Sylvie ABELLAN ;
- M. Gérard PERNET ;
- M. Kevin GRANGIER ;
- M. Patrick KIRCHHOFER.

Intervention de M. Steven PILET : il propose, comme l'année précédente à l'approche des fêtes, que les membres du Conseil renoncent volontairement à leur indemnité de présence de la soirée au profit de l'association Le Sparadrap.

Cette association, rencontrée notamment lors du Petit Marché, gère un espace au sein de l'Hôpital Riviera-Chablais et offre un soutien aux enfants confrontés à une hospitalisation.

M. le Président explique que les enveloppes seront mises à disposition sur la table à la fin de la séance. Les personnes souhaitant conserver leur indemnité pourront venir récupérer leur enveloppe dans les dix minutes suivant la clôture de la séance. Les enveloppes restantes seront considérées comme un don à l'association Le Sparadrap.

Il rappelle également que la liste de présence devra être signée.

Intervention de Mme Valentina ALIU : elle informe le Conseil qu'une commission ad hoc a été sollicitée afin d'étudier les statuts existants de l'ARASAPE.

Cette commission était composée de Mme Joëlle DAENZER, Mme Sylvie ABELLAN, M. Steven PILET et Mme Valentina ALIU.

L'objectif était d'étudier une adaptation des statuts, en lien avec la séparation de l'accueil de jour des activités sociales de l'ARASAPE. L'idée serait de sortir l'accueil de jour du périmètre des activités sociales afin de le confier à une association dédiée exclusivement à cette mission.

La commission a examiné les statuts existants et proposé des compléments ou modifications.



Le futur organe serait géré par un Conseil intercommunal composé de représentants des communes membres. La représentation dépendrait notamment de la taille des communes. Le rapport devait être transmis au 30 novembre 2025.

M. le Président remercie Mme Valentina ALIU pour ces informations.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : à la suite de l'interpellation de M. Patrick KIRCHHOFFER, M. le Syndic répond qu'il n'existe aucune obligation légale de communiquer les intentions de la Municipalité à ce stade. Il indique que les décisions sont encore réservées et qu'une stratégie est en cours de mise en place.

En l'absence d'autres divers, M. le Président remercie les membres du Conseil communal, les membres de la Municipalité ainsi que les employés de la commune pour leur travail durant l'année écoulée.

Il adresse à toutes et à tous ses vœux de belles fêtes de Noël, de santé, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

Il invite les personnes présentes à rester partager le traditionnel verre de l'amitié à l'issue de la séance.

La séance est levée à 21h09.



Kevin GRANGIER
Président



Virginie KIRCHHOFFER
Secrétaire

AGENDA DES SÉANCES 2026

Vendredi, 05 décembre 2025

Mercredi, 25 mars 2026

Jeudi, 25 juin 2026

Jeudi, 8 octobre 2026

Vendredi, 4 décembre 2026